



# Prévention des Risques Majeurs

*Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)*

*Commune de LE BURGAUD*

Chères Burgaudaines, Chers Burgaudains,

Comme vous le savez, il existe à l'échelle nationale un important dispositif de sauvegarde et de protection des populations et des biens (plan ORSEC etc.) en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Il incombe aux communes d'élaborer le maillon local de ce dispositif, au travers d'un « **Plan communal de Sauvegarde** »(PCS).

**Ce plan, réalisé en fin d'année 2014 pour notre commune, a permis :**

- d'identifier et d'étudier de façon approfondie les risques auxquels LE BURGAUD est exposé
- structurer notre démarche préventive
- faire un état des ressources humaines et matérielles disponibles
- définir les dispositifs d'alerte, de sécurisation, et d'action en cas d'évènement.

Le présent document, intitulé « **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** », synthétise les informations majeures de ce PCS et **assure l'information préventive des habitants**, qui doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou réactions en cas de danger ou d'alerte ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Rappelant qu'en toutes circonstances, la **solidarité** et l'**entraide** doivent demeurer les valeurs essentielles de notre « bien-vivre ensemble », je vous invite à lire attentivement ce document et à échanger sur ses préconisations avec vos enfants, familles et voisins, c'est une condition essentielle pour faire en sorte que la prévention soit l'affaire de tous, que chaque habitant se sente acteur de la sécurité...

Merci à vous,

Le Maire  
Laurent ZANETTI

## Remarques importantes :

- le DICRIM est disponible en mairie, au format papier et téléchargeable au format pdf sur le blog de la Mairie <http://leburgaudmairie.over-blog.fr/>
- l'intégralité du « Plan Communal de Sauvegarde » est consultable en Mairie »





# Foire aux questions

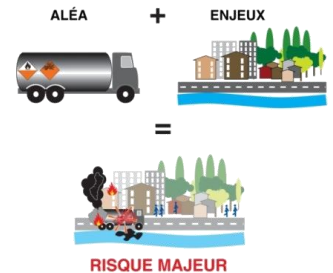


## Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Le Risque Majeur n'est pas forcément caractérisé par sa fréquence, ni par sa gravité. Il ne se définit pas non plus par rapport à des risques qui seraient dits « mineurs », car seule la notion de Risque Majeur est retenue en matière de politique nationale de prévention des risques.

Ce risque Majeur est caractérisé dès lors qu'un aléas et un enjeux se rencontrent

Ces risques peuvent être **d'origine naturelle** ou **technologique**.



## Et pour LE BURGAUD?

Pour LE BURGAUD, les trois risques identifiés par la préfecture de la Haute-Garonne (Information Acquéreur Locataire) sont : le risque **Sismicité** (dernier évènement en 1923), le risque **Inondation** ( crue de référence, 19XX) et le risque **Sécheresse** ( dont nombreux mouvements de terrains ces dernières années

Nous avons choisi d'ajouter à ces trois risques, au regard des spécificités territoriales de notre commune, l'examen des risques **Feux de forêts** (important domaine forestier , dont habitations), **Transport de Matières Dangereuses** (cœur du village traversé par plusieurs routes départementales), **Nucléaire** (distance 40 km de la station nucléaire de GOLFECH) et enfin **Météorologiques**.

## En cas d'incident, comment serais-je averti ?

Votre mairie donne l'alerte par :

- voie d'affichage (panneaux, blog/site internet, commerces....)
- et/ou véhicules munis de haut-parleurs, selon les cas
- et/ou SMS - Emailing auprès des personnes qui auront préalablement transmises leurs coordonnées en mairie
- et/ou porte-à-porte, en particulier auprès des personnes « vulnérables » recensées volontairement en mairie



Dans tous les cas, tenez-vous informé via les médias, en particulier **les radios FM et/ou les sites web METEO France** et **respectez scrupuleusement les consignes de sécurité** transmises par les autorités régionales et locales.

Pour plus d'informations sur la prévention des Risques Majeurs :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Prevention-des-risques-.html>

<http://www.prim.net>

<http://www.risques.gouv.fr>

## Que puis-je faire pour apporter mon aide ?

• **Vous êtes en situation de handicap , maladie ou mobilité réduite ; vivez seul(e) ou avec des enfants en bas-âge , ?** : Faites-vous connaître auprès de votre mairie en demandant votre inscription sur la liste des « personnes vulnérables »

• **Vous êtes médecin, infirmier(ère), secouriste ?**

Demandez à intégrer le Plan Communal de Sauvegarde : vos compétences pourraient sauver des vies !

## Le risque Inondation



La commune, traversée par la NAUZE, a subi une **importante inondation en 1971**

Préventivement, la commune procède, régulièrement au nettoyage des fossés et des buses (fauchage, curage, hydro curage) et toutes autres opérations d'aménagement permettant de désengorger les fossés en cas d'écoulement important.

Nous rappelons à tous les propriétaires privés qu'il est important pour eux de nettoyer régulièrement leurs berges, de part et d'autres de ces fossés.

### En cas d'alerte Inondation :

- fermez portes et fenêtres ; coupez gaz et électricité ; surélevez les meubles; demeurez, avec vos objets de valeur, dans les étages ...
- ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une aire inondée et conformez vous aux consignes de sécurité et d'évacuation transmises par les autorités locales ...

Site Internet [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)



## Le risque Sécheresse



Pas moins de **9 épisodes de mouvements de terrain** reconnus « état de catastrophes naturelles » ont été recensés sur la commune, durant ces 30 dernières années.

Les mouvements ainsi constatés sont, pour la plupart, survenus consécutivement à des situations de sécheresse. C'est donc, principalement, de retrait-gonflement des argiles qui est en cause.

### Une prévention difficile à mettre en œuvre :

Contre ce phénomène naturel inexorable, nous ne pouvons que nous adapter et tenter d'en maîtriser les conséquences :

Terrassements, installation de dispositifs de drainage, végétalisation de certains fossés, déblais et talus, prescription de recommandations constructives spécifiques , Sondages de reconnaissance sur des zones sensibles...

### Reconnaître et informer :

Si vous remarquez des signes annonciateurs ( fissures de vos murs, craquements, évolution de la morphologie du paysage....) **contactez votre Mairie**, elle prendra, le cas échéant, les mesures permettant une reconnaissance en état de catastrophe naturelle, informera la population et aidera aux procédures d'indemnisation.

## Le risque Feux de Forêts



Bien que n'ayant jamais subi d'importants incendie, la commune dispose d'un important massif forestier, au sein duquel se trouvent plusieurs habitations.

La mairie entretient, préventivement, les chemins forestiers et voies d'accès afin de faciliter l'intervention des secours.

Un dossier d'information sur l'obligation de débroussaillage et de conseils en aménagements extérieurs a été réalisé pour les habitants de la commune, il est consultable en mairie.

Les habitants résidant à moins de 200m d'un massif boisé sont particulièrement concernés.

Pensez également à vous renseigner sur la règlement locale en matière de brulage et de barbecues.

### Vous êtes témoin d'un départ de feu :

Informez les pompiers (téléphoner au 112 ou 18) avec calme et précision.

### En cas d'alerte :

- recherchez un abri en fuyant dos au feu.
- respirez, si possible, à travers un linge humide.
- fermez les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur).
- occulrez les aérations avec des linges humides.
- enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- ...

## Le risque Sismic



Un séisme d'intensité 4 ( épicentre VIELHA, Val d'Aran, Espagne) a été ressenti au Burgaud en 1923.

Il n'existe pas de mesures préventives spécifiques, car nous restons dans une zone à sismicité très faible.

### Pendant la secousse :

- à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide ou contre un mur porteur...
- protégez-vous la tête avec les bras
- à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments, arbres, pylônes...

### Après la secousse :

- coupez le gaz et l'électricité
- ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre
- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Écoutez la radio et respectez les consignes de sécurité



## Les risques Météorologiques



Comme toutes les communes de France, LE BURGAUD est exposé de façon récurrente aux différents risques météorologiques ( tempête de 1999, canicule de 2003, orages fréquents, neige, verglas...)

La Mairie procède, de façon permanente, au suivi de la vigilance météorologique ( verte, jaune, orange, rouge). N'hésitez pas à vous en tenir également informé, au travers des différents médias à votre disposition (radio, TV, site internet METEO FRANCE etc.) et à partager ces informations avec vos amis et voisins de la commune.

### Tempête et/ou Orage violent :

- rentrez les objets extérieurs, gagnez l'intérieur d'un bâtiment, fermez portes et volets, ne sortez pas
- débranchez les appareils électriques et les antennes, ne téléphonez pas
- après la tempête : coupez arbres et branches menaçant de s'abattre ; attention aux fils électriques tombés

### Neige/Verglas:

- adaptez votre habillement ainsi que la température de votre habitation (minimum de 19°C recommandé)
- limitez au maximum les activités extérieures et les sorties, aussi bien à pied qu'en voiture.

### Forte chaleur/Canicule:

- vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées : incitez les à s'inscrire sur la liste de la mairie afin de recevoir de l'aide de bénévole pendant une vague de chaleur
- provoquez des courants d'air pendant la nuit ; refroidissez les pièces, par évaporation d'eau; portez des vêtements amples, légers ; prenez régulièrement des douches fraîches
- buvez régulièrement ( sans attendre la soif ) ; limitez au maximum votre activité physique aux heures les plus chaudes ; ...



## Le risque Nucléaire

Aucun évènement, ni incident nucléaire n'est à déplorer sur la commune de LE BURGAUD.

Tout comme le reste du Nord/Nord-Ouest de la Haute Garonne, notre commune n'est pas considérée par les autorités compétentes comme zone exposée à un risque nucléaire grave (PPI : irradiation directe , etc.), car **située à plus de 10 km de l'unité nucléaire la plus proche (GOLFECH : 40km).**

Des retombées radioactives peuvent néanmoins être transportées par le vent et contenir de l'iode radioactif.

Respirées ou avalées, ces dernières se fixeraient sur la glande thyroïde et pourrait accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe, surtout chez les enfants.

Associée à la mise à l'abri, la prise d'iode stable est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des retombées radioactives. La Mairie a mis en place un dispositif de distribution de ces comprimés sur la commune, en cas d'incident.

**Prévention : Renseignez-vous sur le signal d'alerte et consultez, en mairie, la fiche pratique « Accident nucléaire et prise d'Iode Stable »** réalisée par la commune, pour mieux vous informer.

### En cas d'alerte :

- confinez-vous : bouchez les entrées d'air, éloignez-vous des portes et fenêtres
- ne fumez pas ; ne téléphonez pas afin de ne pas saturer les lignes ; n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- écoutez la radio et respectez les consignes transmises par les autorités.

## Le risque Transport de Matières Dangereuses



Afin d'éviter la survenance d'un accident impliquant un Transport de Matières Dangereuses, la commune s'assure **du bon état des axes routiers et veille à l'entretien des voies** (entretien des routes et réparations éventuelles des « nids-de-poules », accotements , mise à jour de la signalisation routière etc.).

### Vous êtes témoin d'un accident TMD :

- faites s'éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas
- donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

### En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le " risque industriel ").

**Dans tous les cas :** se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.